

**Bulletin Officiel Canadien**

Publié une fois par semaine par le  
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,  
Rue Sparks, Ottawa.  
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maires de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

**Prix de l'abonnement.**  
Un an... \$2.00  
Six mois... 1.00  
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

**EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.**

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

## PLUSIEURS ORDONNANCES DE LA COMMISSION DES VIVRES RESCINDÉES

On espère que les conditions  
seront normales au Canada  
lorsque la paix sera signée.

Comme la signature du traité de paix mettra naturellement fin aux activités de la Commission des Vivres, cette dernière s'efforce aussi rapidement que possible avec toutes précautions de restaurer les conditions du commerce des aliments au Canada à leur état normal. La Commission, le 24 février, émit une ordonnance de grande envergure révoquant huit de ses ordonnances antérieures accordant des licences à certaines classes de commerçants. Ce sont:—

- Ordonnance datée du 13 décembre 1917 réglementant les commerçants de fruits et de légumes en gros;
- Ordonnance n° 8, du 22 décembre 1917, marchands de poisson en gros;
- Ordonnance n° 27, du 13 avril 1916, réglementation générale des licences;
- Ordonnance n° 36, du 30 avril 1918, commerçants de farine et de nourriture en gros;
- Ordonnance n° 38, du 7 mai (avec les ordonnances modificatrices nos 48 et 59), emballeurs (bien qu'en vue de l'arrêté du Conseil la révocation présente n'affecte que les emballeurs dont le maximum d'affaires annuel est inférieur à \$750,000);
- Ordonnance n° 39, 8 mai, établissements de conserves;
- Ordonnance n° 41, 21 mai, marchands de denrées;
- Ordonnance n° 54, 19 juillet, réglementant les fabricants se servant de sucre, ordonnance qui devint nécessaire à cause de l'insuffisance imprévue des approvisionnements de sucre des Alliés.

**Blé de la Saskatchewan.**

La Saskatchewan a produit, en 1917, 117,921,300 boisseaux de blé sur 8,273,250 acres, d'après une estimation faite par le bureau fédéral des statistiques.

## CAUSE IMPORTANTE DÉCIDÉE EN COUR DE L'ÉCHIQUIER

*Affectant les droits sous le régime des Patentes de la Couronne à des terres fédérales dans le Manitoba; question de juridiction soulevée.*

**EXPOSÉ DE LA COURONNE.**

Une cause d'importance publique, affectant les droits sous le régime des Patentes de la Couronne à des terres dans le Manitoba, a été décidée le 20ème jour de février, par l'honorable juge Audette, dans la cour de l'Echiquier du Canada.

Objection a été faite quant à la juridiction de la cour, pour la raison qu'après l'émission de la patente, cette dernière avait été enregistrée dans la province du Manitoba sous le régime de la loi dite Land Registration Act, et dès lors devenait subordonnée aux lois des terres provinciales.

La cour jugea que le Roi avait toujours la prérogative de poursuivre devant toute cour selon son bon plaisir; et dans les actions affectant le revenu aussi bien que dans les actions touchant le profit du Roi, il avait aussi le droit d'lever une poursuite devant toute cour pour la porter devant l'Echiquier. De plus, en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, paragraphe 1 de l'article 91, le parlement du Canada a juridiction souveraine de légiférer relativement à ses propriétés, et la cour de l'Echiquier a été, en vertu de la Loi de la cour de l'Echiquier et de la loi des Terres fédérales, investie de la pleine juridiction d'entendre et de juger la présente question.

La législature d'une province ne peut, *proprio vigore*, enlever ou restreindre aucun privilège ou aucune prérogative de la Couronne agissant au nom du Dominion.

La cour jugea de plus que la signature et l'apposition du sceau sur une patente de terres fédérales était une suffisante conclusion, la livraison physique n'étant pas essentielle pour la rendre valide et effective.

Les faits sur lesquels on s'appuyait pour l'annulation de la patente pour cause de fraude et d'erreur provenant de la négligence n'ayant pas été prouvés, la cause fut renvoyée avec dépens.

**DANS LA COUR SUPRÊME.**

Dans la cour Suprême du Canada, le 21 février, la cause de Larson v. Boyd fut entendue. C'est un appel de la cour d'Appel de la Saskatchewan. L'appelant prétend avoir passé un contrat avec l'intimé pour l'achat de certains lots de terre, mais il alléguait avoir été induit à le faire sous de fausses représentations. L'action a été prise par les intimés pour mettre le contrat en vigueur, et l'appelant a présenté une contre-reclamation demandant le remboursement d'un paiement de \$50 en argent. Le juge qui a entendu la cause renvoya l'action et maintint la contre-révélation. La cour d'Appel renversa le jugement et ordonna un nouveau procès.

George A. Cruise, pour l'appelant.  
J. A. Allan, C.R., pour les intimés.

**Expédition des produits forestiers.**

Durant la semaine, 465 wagons de bois de construction ont été expédiés des différentes scieries de la Colombie-Britannique, contre 516 wagons, l'année dernière.—Bureau du commissaire d'immigration et de colonisation, Winnipeg.

**Inscriptions de homesteads dans l'Ouest.**

Dans la période terminée le 11 février, il y a eu 71 inscriptions d'établissement sur des homesteads, contre 72, l'année dernière. Ci-suit le nombre des inscrits par nationalité: Anglais, 22; Canadiens, 20; Américains, 10; Scandinaves, 3; autres européens, 3; non classifiés, 13. Les chiffres sont fournis par le bureau du commissaire d'immigration, Winnipeg.

## HISTOIRE DES UNITÉS COMBATTANTES

**Brillants exploits des Princess Pats, des 10e, 13 et 28e bataillons racontés dans les récits officiels.**

Le département de l'Information publique a reçu du "Canadian War Records Office", de Londres, la première série de l'histoire des bataillons canadiens qui ont servi au front. Cette série comprend l'histoire des Dixième, Treizième, Vingt-huitième bataillons, ainsi que des Princess Patricia, sous forme de brochure, que l'on pourra se procurer sur demande au prix nominal de 15 cents.

Ces histoires suivent la fortune des quatre unités depuis leur formation au Canada jusqu'aux opérations à Passchendaele, en octobre et novembre 1917, bien que dans le cas du Treizième bataillon, l'histoire se termine à la prise de la Côte 70. Les publications étaient entre les mains de l'imprimeur au moment de la signature de l'armistice et, pour des raisons militaires, ne couvrent pas les dernières actions de ce corps. On est, cependant, occupé à compléter ces histoires, qui seront prêtes à la distribution à une date prochaine.

Ces histoires sont écrites sous forme de narration et constituent une intéressante lecture. La première attaque avec les gaz à Ypres et les hauts faits des troupes canadiennes dans ce sanglant saillant, les opérations sur la Somme, la prise de la Crête de Vimy, et les combats subséquents autour de Lens, la capture théâtrale de la fameuse Côte 70, ainsi que les splendides faits d'armes des hommes du Dominion dans des circonstances difficiles à Passchendaele y sont traitées en détail par des écrivains qui avaient entre les mains toutes les données utiles et qui ont eux-mêmes fait du service sur le front ouest.

L'histoire du célèbre "Princess Pats", qui porte une vignette de la Princesse Patricia, est spécialement intéressante, la liste des officiers qui ont commandé le régiment indique à elle seule quel prix terrible cette unité a payé pour accomplir sa part dans le succès des alliés. L'écrivain de cette histoire, parlant de l'organisateur du régiment, dit: "Le major Gault est vraiment l'homme représentatif du régiment. Il en a pris la charge dans les jours les plus pénibles de son existence et, en dépit de quatre blessures, il a fallu user de force pour l'empêcher de retourner immédiatement dans les tranchées les plus avancées du front. Soldat comme un homme qui est complètement et absolument indifférent quant à sa propre vie, il est également populaire pour d'autres qualités."

La valeur du fameux "Dixième" de l'Alberta; du "Treizième", "Royal Highlanders" du Canada, la belle unité à jupon écossais de Montréal; et du "Vingt-huitième", composé originairement d'hommes de la Saskatchewan, aussi bien que des cités jumelles de Port-Arthur et de Fort-William, y est traitée dans ses détails intimes, ces histoires faisant voir quelle large part ces bataillons ont prise pour faire jaillir sur le Canada la gloire universelle que ses armées ont cueillie sur les champs de bataille. Ces histoires sont illustrées de vignettes des officiers qui ont commandé à l'origine les trois unités en dernier lieu mentionnées.

Une cinquième publication, intitulée "Canada's Triumph", due à la plume de Fred. James, correspondant officiel auprès des corps canadiens au front, a aussi été reçue par le département de l'Information publique, et est prête à être distribuée au prix nominal de 25 cents. Ce livret, qui est illustré de cartes et de vignettes, contient, sous une forme narrative et pittoresque, l'histoire des brillants faits d'armes des Canadiens durant les dernières phases de la guerre. La lutte à Amiens, dernier, y est racontée dans ses détails intimes et constitue une lecture émouvante et intéressante.

Ces cinq publications sont l'œuvre du "Canadian War Records Office" à Londres. Les profits, s'il en est, provenant de leur vente seront affectés au "Canadian War Memorials Fund". D'autres histoires, maintenues en cours de préparation et qui seront bientôt prêtes à être lancées dans le public au Canada, comprennent celles des 7e, 24e, 26e et 52e bataillons.

Les commandes pour ces publications adressées au département de l'Information publique, Hope Chambers, Ottawa, recevront une prompt attention.

## PAIEMENT DE BILLETS DU TRÉSOR AU MON- TANT DE \$175,000,000.

Un mémoire du ministère des Finances dit:

Des billets du trésor au montant de \$175,000,000, négociés avec les banques canadiennes en juillet, août, septembre et octobre ont été payés en entier à même les produits de l'emprunt de la Victoire. En tenant compte de ces billets du trésor, les sommes suivantes ont été avancées sous forme de crédits au

gouvernement impérial pour les diverses fins indiquées.

A la Commission impériale des munitions pour munitions, navires, aéroplanes, bois de service, etc., depuis juin, \$132,000,000.

Pour achat de blé canadien et autres céréales, \$132,000,000.

Pour produits laitiers achetés par la Commission des produits laitiers, \$35,000,000.

Pour saumon en conserve (Colombie-Britannique), \$8,000,000.

Pour autres produits alimentaires achetés par la Commission britannique de ravitaillement, \$10,000,000.